



CORPORATION NUVEI POLITIQUE SUR LA DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL

Introduction

Corporation Nuvei (la « **Société** » ou « **Nuvei** ») reconnaît et célèbre les avantages d'avoir un conseil d'administration (le « **conseil** ») composé d'administrateurs hautement qualifiés provenant de divers horizons qui reflètent la diversité des employés, des actionnaires, des clients, des partenaires commerciaux et des autres parties prenantes de la Société, ainsi que des marchés géographiques dans lesquels la Société exerce ses activités.

La présente politique sur la diversité au sein du conseil (la « **politique** ») vise à définir l'approche de Nuvei pour atteindre et maintenir la diversité au sein du conseil.

Objectifs

Le conseil s'engage à promouvoir la diversité dans le choix et la mise en candidature des administrateurs (sous réserve des droits de nomination prévus dans la convention de droits des investisseurs). Cela comprend, notamment, la diversité en ce qui concerne l'expérience, la perspective, la formation, les antécédents, la race, le genre, la géographie, l'orientation sexuelle, l'âge, le pays d'origine, la culture, la langue et d'autres distinctions ethniques, ainsi que les membres des minorités visibles, les peuples Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et les personnes handicapées.

Mandat

Pour soutenir les objectifs de diversité du conseil de la Société, lors du choix de candidats à proposer pour la nomination ou l'élection au conseil (sous réserve des droits de nomination prévus dans la convention de droits des investisseurs), le comité de gouvernance et de nomination (le « **comité GN** ») :

- prendra en considération les personnes hautement qualifiées en fonction de leurs talents, de leur expérience, de leur formation, de leur expertise, de leurs qualités personnelles et de leurs connaissances générales et propres au secteur;
- tiendra compte du niveau de représentation des femmes au sein du conseil et d'autres critères de diversité à la lumière des besoins, des défis et des priorités stratégiques du conseil au moment de déterminer la composition et l'équilibre optimaux du conseil;
- examinera des candidats aux différents parcours et points de vue qui reflètent collectivement les besoins stratégiques de la Société et la nature de l'environnement dans lequel elle exerce ses activités;

- veillera à ce que des efforts appropriés soient déployés pour inclure des femmes dans toute liste de candidatures envisagées pour un poste au conseil dans le but de soutenir l'objectif précis de diversité de genre;
- tiendra à jour, dans la mesure du possible, une liste évolutive de candidats possibles au poste d'administrateur qui répondent aux besoins établis dans le cadre des procédures susmentionnées;
- retiendra, au besoin, les services de conseillers externes indépendants qualifiés pour aider le conseil à trouver des candidats qui répondent aux critères du conseil en matière de compétences, d'expérience et de diversité.

De plus, le comité GN tiendra compte de la diversité du conseil dans son évaluation annuelle du rendement du conseil et dans son examen périodique de la taille et de la composition du conseil.

Cibles

La Société vise à faire en sorte que le conseil soit composé d'au moins trente pour cent (30 %) d'administratrices d'ici la fin de 2023 et qu'il le demeure par la suite.

Surveillance et rapports

Le comité GN surveillera annuellement la mise en œuvre de la politique pour garantir sa capacité à atteindre les objectifs de diversité de la Société et fera rapport des résultats de son examen au conseil.

La Société reconnaît que la politique doit être mise en œuvre de manière réfléchie et efficace. Elle mesurera donc son efficacité en fonction, entre autres, de l'augmentation relative de la diversité au sein du conseil au fil du temps, des progrès réalisés pour atteindre les cibles de diversité précises prévues dans la présente politique, ainsi que de la mise en œuvre de mécanismes précis conçus pour favoriser la mise en candidature de candidats au conseil issus de la diversité.

Le comité GN examinera la politique au moins une fois par année et formulera des recommandations au conseil sur les changements à apporter pour examen et approbation. Le comité GN peut, prospectivement ou rétrospectivement, autoriser des dérogations aux dispositions de la politique dans les circonstances appropriées.

Adoptée par le conseil d'administration le 5 avril 2022
Dernière modification le 25 mai 2022